

Groupe de travail interassociatif sur l'accompagnement à l'autoréhabilitation.

Fiche méthodologique n°8

Fiche de poste coordinateur social

(document Compagnons Bâtisseurs - PADES)

Ce poste évolue en fonction du développement du service.

Le coordinateur social intervient en appui de l'animateur technique.

Il doit être à même de connaître les personnes participant aux chantiers. Dans tous les cas le coordinateur social évalue la situation du ménage et définit avec lui les objectifs du chantier.

Si une animation collective est proposée il peut prendre l'initiative de l'organiser, voire de la co-animer avec l'animateur technique.

Il évalue l'évolution de l'action d'autoréhabilitation et, lorsque c'est nécessaire, il procède avec les bénéficiaires à une redéfinition des objectifs du chantier.

Il connaît les partenaires sociaux et travaille avec eux. Il organise et co-anime avec l'animateur technique des réunions d'échange et de régulation avec ces partenaires sociaux.

Il peut aider l'animateur technique à évaluer une situation sociale complexe et à trouver des solutions appropriées aux difficultés rencontrées par les ménages : entreprendre de nouvelles démarches, modifier la relation ; prise de contact avec les travailleurs sociaux ou avec d'autres référents.

Il a la responsabilité de veiller à la pérennisation du service et d'établir des partenariats pour développer les chantiers d'autoréhabilitation.

La mise en œuvre de cette fonction doit être confiée à un professionnel du social qui peut avoir diverses formations professionnelles : Assistant Social ; Educateur Spécialisé ; Animateur ; Conseiller en Economie Sociale et Familiale etc.